

Communiqué de presse 30/6/24

Activation du contrôle d'accès en déchèteries au 1^{er} juillet 2024

Le contrôle d'accès en déchèteries, sur les 10 déchèteries de Sud Vendée Littoral, sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2024.

CONTEXTE : DES DECHETERIES FORTEMENT MOBILISEES

Les 10 déchèteries des 43 communes de Sud Vendée Littoral accueillent les deux tiers des déchets produits sur le territoire : 30 546 tonnes en 2023, soit 442 kg par habitant.

Ce sont des lieux majeurs de collecte des déchets. Au fil des années, les flux collectés se sont multipliés pour permettre d'organiser le recyclage, la valorisation et l'élimination la plus efficace possible des déchets générés par les usagers.

Les déchèteries étaient jusqu'à présent en accès libre, dans un contexte :

- De dépôts de déchets par des personnes non localisées en Sud Vendée Littoral, et donc ne s'étant pas acquittés de la taxe finançant le service,
- De pics de fréquentation, notamment aux beaux jours avec les dépôts massifs de déchets verts (tontes, tailles...).

La Communauté de communes a donc décidé, à l'instar des territoires voisins, de mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie, grâce à une carte distribuée aux ayants droit.

La mise en place de ce contrôle d'accès permettra d'éviter les dépôts provenant d'autres territoires, de réguler les flux et ainsi d'optimiser le fonctionnement des déchèteries, avec un accueil dans des conditions de service et de sécurité renforcées.

COMMENT SE PROCURER SA CARTE ?

A compter du 1^{er} juillet, il sera indispensable de présenter sa carte d'accès pour pouvoir accéder aux déchèteries (à la borne pour ouvrir la barrière d'entrée dans les

4 déchetteries de Chaillé-les-Marais, Mareuil-sur-Lay-Dissais, la Faute-sur-Mer, la Tranche-sur-Mer, pour les 6 autres déchetteries où les barrières ne sont pas installées, il faudra présenter cette carte à l'agent qui l'enregistrera sur un lecteur de cartes).

Une très large majorité d'usagers a déjà reçu sa carte d'accès en déchèterie. Pour les personnes n'ayant pas encore effectué leur demande, il est nécessaire de s'inscrire sur le site www.enquete9.com ou d'appeler le 02 52 74 00 79.

En attendant de recevoir leur carte, les usagers pourront accéder aux déchèteries en présentant le SMS justificatif reçu suite à la demande de carte.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2026, il n'y aura aucune limite dans le nombre de passages en déchèterie. Seule la carte est nécessaire pour y entrer.

Pour en savoir plus sur les déchèteries gérées par Sud Vendée Littoral :
<https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/decheteries/>

DES CONSEILS SIMPLES, ECONOMIQUES ET DURABLES

Chacun est acteur de sa production de déchets. Quelques conseils pour optimiser ses passages en déchèteries :

- Pour les déchets verts (tontes, tailles...) penser :
 - au paillage, qui permet d'économiser l'eau et de nourrir le sol,
 - au compostage, en tas ou en bac,
 - au broyage,
- Pour la tonte en particulier, penser au mulching qui permet de nourrir sa pelouse tout en évitant des trajets inutiles en déchèterie (économies de temps et de carburant),
- Penser au réemploi ou au don pour les objets ou matériaux qui peuvent encore servir,
- Avant d'aller en déchèterie, penser à trier ses déchets par types dans son coffre ou sa remorque : ceci permet de gagner du temps sur place, et de fluidifier les flux de circulation au sein des déchèteries.
Et bien sûr, ne pas oublier de se munir de sa carte !

CONTACT PRESSE

Gauvain Ramis – Responsable communication Sud Vendée Littoral - 06 99 01 64 96

Sud Vendée Littoral ce sont 43 communes réunies pour assurer des services publics essentiels de culture, sport, enfance et jeunesse, action sociale, économie, déchets, mobilité, habitat, développement et aménagement du territoire.